

## **GE\_GERICHTE ATAS/275/2003 vom 27. November 2003**

GE Cour de justice, 2003-11-27, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ATAS\\_275\\_2003](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_275_2003)

FR: GE\_GERICHTE ATAS/275/2003 du 27 novembre 2003

IT: GE\_GERICHTE ATAS/275/2003 del 27 novembre 2003

### **Erwägungen**

#### **E. 2**

Qu'en vertu de l'art. 38 al. 1 de la loi cantonale du 1er mars 1996 sur les allocations familiales (LAF ; J 5 10), les décisions des caisses peuvent, dans les 30 jours à partir de leur notification, être portées devant l'autorité de recours ;

#### **E. 3**

Que sont considérées comme décisions les mesures prises par les autorités dans des cas d'espèce, fondées sur le droit public et ayant pour objet (a) de créer, de modifier ou d'annuler des droits ou des obligations, (b) de constater l'existence, l'inexistence ou l'étendue de droits ou d'obligations, (c) de rejeter ou de déclarer irrecevables des demandes tendant à créer, modifier, annuler ou constater des droits ou des obligations (art. 5 al. 1 de la loi cantonale du 12 septembre 1985 sur la procédure administrative [LPA ; E 5 10]) ;

- 3/4-

A/1999/2003

#### **E. 4**

Que sont également considérées comme décisions les mesures en matière d'exécution, les décisions incidentes, les décisions sur opposition, les décisions sur recours, les décisions prises en matière de révision et l'interprétation (art. 5 al. 2 LPA) ;

#### **E. 5**

Que lorsqu'une autorité invoque des prétentions à faire valoir par voie d'action, sa déclaration n'est pas considérée comme décision (art. 5 al. 3 LPA) ;

#### **E. 6**

Que tel est précisément le cas d'une sommation, qui ne saurait avoir valeur de décision au sens de la loi ;

#### **E. 7**

Que pour cette seule raison déjà, le courrier adressé en date du 31 janvier 2003 par la société à la Commission cantonale de recours ne saurait dès lors être considéré comme un recours recevable ;

\* \* \*

- 4/4-

A/1999/2003

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.